

Compte Rendu du Conseil Municipal du Lundi 21 juillet 2014

Présents : Fabienne PERN-SAVIGNAC, Patrick OGBURN, Gérard BOUISSET, Georgette TILLON, Cathy BAYOL, Jean-Luc CAGNAC, Philippe DAURE, Alexandre TARTINI, Françoise RÉVELLI, Éric DUJARDIN, Damien COURDESSES, Patricia SERAYSSOL.

Absents excusés :

Nicole CASTEX, Claude JOUANY.

Absents :

Jocelyne CAROMELLE

Secrétaire de Séance :

Cathy BAYOL

Madame le Maire donne lecture du dernier compte rendu, approuvé et paraphé par tous.

DÉLIBÉRATIONS :

I - Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1^{ère} classe,

Madame le maire informe que suite à la réussite d'examen professionnel il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe. L'emploi occupé précédemment par cette employée sera supprimé à la réception de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Madame le maire propose de voter pour créer ce poste :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II – Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation 2^{ème} classe,

Du fait du départ à la retraite de Madame DELMAS Marie, le poste d'ATSEM se libère et il ne peut être remplacé que par une personne titulaire du concours.

Or, à ce jour la personne recrutée ne satisfait pas à cette exigence. Dans l'attente du résultat du concours d'octobre, elle sera recrutée sur un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Madame le maire propose de voter pour créer ce poste :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III – Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un tracteur New Holland,

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'un tracteur marque New Holland T4.75 à la société Agri Montauban à Fonneuve.

L'achat sera réalisé au moyen d'un prêt de 36 000.00 € à taux zéro, auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. La durée de remboursement sera de 24 mois avec deux échéances constantes de 18 000.00 €.

Madame le maire propose de voter pour accepter cette proposition :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

– Application du droit de préemption sur la parcelle D 25 située chemin des jardins :

En début de séance le conseil municipal est invité à visiter la parcelle n°D25 située chemin des jardins.

Cette parcelle est proposée à la vente, la superficie est de 164 ca avec un garage, le prix est de 13 500 € (terrain constructible).

Cette parcelle fait partie de la zone de préemption urbaine.

Suite à la demande de Maître Pezet, madame le maire a exercé le droit de préemption dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Du fait de sa localisation, l'acquisition de cette parcelle permettrait :

- d'aménager et de sécuriser le carrefour de la rue de l'église et du chemin des jardins,
- de faciliter l'accès au terrain voisin qui est un emplacement réservé dans le PLU,
- de permettre de stocker du matériel dans le garage afin de vider le local rue du lavoir et de le démolir au vu de sa vétusté. Cet espace libéré pourrait être affecté au stationnement qui pose problème dans cette zone.

Suite à la discussion il est préconisé de demander l'avis des domaines.

La séance est levée à 21 h 45.